Indications thérapeutiques Indications thérapeutiques

Vous trouverez les indications thérapeutiques de ce médicament dans le paragraphe 4.1 du RCP ou dans le paragraphe 1 de la notice. Ces documents sont disponibles en cliquant ici

Groupe(s) générique(s)

Ce médicament n'appartient à aucun groupe générique

Composition en substances actives

Crème (Composition pour 250 mg de crème)
> imiquimod 12,5 mg

Présentations

> 12 sachet(s) polyester aluminium de 250 mg

Code CIP : 349 204-4 ou 34009 349 204 4 8
Déclaration de commercialisation : 27/01/1999
Cette présentation est agréée aux collectivités

En pharmacie de ville :

- Prix hors honoraire de dispensation : 50,53 €
- Honoraire de dispensation : 1,02 €
- Prix honoraire compris : 51,55 €
- Taux de remboursement :65%

Aller au glossaire

> 12 sachet(s) polyester aluminium de 250 mg (distributeur parallèle : MEDIWIN LIMITED)

Code CIP : 495 020-1 ou 34009 495 020 1 1
Déclaration de commercialisation : 31/05/2010
Cette présentation n'est pas agréée aux collectivités

En pharmacie de ville :

- Prix hors honoraire de dispensation : 48,02 €
- Honoraire de dispensation : 1,02 €

- Prix honoraire compris : 49,04 €
- Taux de remboursement :65%

Aller au glossaire

> 12 sachet(s) polyester aluminium de 250 mg (distributeur parallèle : BB Farma)

Code CIP : 34009 495 009 6 3
Déclaration de commercialisation : 14/07/2022
Cette présentation est agréée aux collectivités

En pharmacie de ville :

- Prix hors honoraire de dispensation : 48,02 €
- Honoraire de dispensation : 1,02 €
- Prix honoraire compris : 49,04 €
- Taux de remboursement :65 %

Aller au glossaire

Service médical rendu

Cliquez ici pour accéder au glossaire sur le SMR

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprès de la HAS . Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.
Redirection à la page d'aide

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Important	Avis du 19/10/2016Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 19/10/2016 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Modification des conditions d'inscription (CT)	Le service médical rendu par la spécialité ALDARA 5% crème reste important dans les indications : condylomes acuminés, kératoses actiniques non hypertrophiques, non hyperkératosiques du visage ou du cuir chevelu. Pour l'indication « petits carcinomes basocellulaires superficiels », la Commission a considéré que le service médical rendu d'ALDARA 5% crème n'est important que dans les situations où la chirurgie était contre-indiquée.

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Insuffisant	Avis du 19/10/2016Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 19/10/2016 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Modification des conditions d'inscription (CT)	Pour l'indication « petits carcinomes basocellulaires superficiels », la Commission a considéré que le service médical rendu d'ALDARA 5% crème reste insuffisant dans les situations où la chirurgie n'était pas contre-indiquée.
Important	Avis du 04/11/2015Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 04/11/2015 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par ALDARA 5%, crème reste important dans : • les verrues génitales et périanales externes (condylomes acuminés) de l'adulte, • les petits carcinomes baso-cellulaires superficiels (CBC) de l'adulte seulement dans les situations où la chirurgie est contre-indiquée (CBC inopérable) ou lorsque elle risque d'être mal tolérée, • les kératoses actiniques cliniquement typiques, non hypertrophiques, non hyperkératosiques du visage ou du cuir chevelu, chez l'adulte immunocompétent lorsque la taille ou le nombre des lésions limite l'efficacité et/ou la tolérance de la cryothérapie et si les autres traitements topiques sont contre-indiqués ou moins appropriés.

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Insuffisant	Avis du 04/11/2015Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 04/11/2015 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par ALDARA 5%, crème reste important dans les petits carcinomes baso-cellulaires superficiels (CBC) de l'adulte seulement dans les situations où la chirurgie est contre-indiquée (CBC inopérable) ou lorsque elle risque d'être mal tolérée. Dans toutes les autres situations, la Commission considère que le service médical rendu par ALDARA 5% crème reste insuffisant.

Amélioration du service médical rendu Cliquez ici pour accéder au glossaire sur l'ASMR

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprés de la HAS . Les avis et synthéses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Valeur de l'ASMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
V (Inexistant)	Avis du 26/11/2008Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 26/11/2008 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Extension d'indication	ALDARA 5% crème n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) dans le traitement des kératoses actiniques superficielles du visage et du cuir chevelu de l'adulte mais constitue un moyen thérapeutique supplémentaire.

Autres informations

- Titulaire de l'autorisation : VIATRIS HEALTHCARE LIMITED
- Conditions de prescription et de délivrance :
  - liste IAller au glossaire
- Statut de l'autorisation : Valide
- Type de procédure : Procédure centralisée
- Code CIS : 6 691 623 2